

**Jugement commercial 2025TALCH02/00728**

Audience publique du vendredi, deux mai deux mille vingt-cinq.

**Numéro TAL-2025-02968 du rôle**

Composition :

Tania CARDOSO, 1<sup>er</sup> juge-président ;  
Ånder PROST, juge ;  
Franca ALLEGRA, juge-déléguée ;  
Lynn BETTENDORFF, greffier.

**Entre :**

1. la société en commandite par actions **C.T. II (SCA) SICAV-SIF**, constituée d'après la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,
2. la société en commandite par actions **C.T. III (SCA) SICAV-SIF**, constituée d'après la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,
3. la société en commandite par actions **C.T. IV (SCA) SICAV-SIF**, constituée d'après la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,
4. la société en commandite par actions **C.T. V (SCA) SICAV-SIF**, constituée d'après la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,

**parties demanderesses,** comparant par Maître A.D., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

**et :**

le groupement d'intérêt économique **LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS, en abrégé LBR**, établi et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C24, représentée par son conseil de gérance actuellement en fonctions,

**partie défenderesse**, comparant par Madame B.F., juriste, munie d'une procuration spéciale.

### **Faits :**

Par exploit de l'huissier de justice C.K. en date du 14 mars 2025, les parties demanderesses ont fait donner assignation à la partie défenderesse à comparaître le vendredi 4 avril 2025 à 9h00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, Bâtiment CO, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2025-02968 du rôle pour l'audience publique du 4 avril 2025, devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître A.D. donna lecture de l'assignation et exposa les moyens de ses parties.

Madame B.F. fut entendue en ses explications.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

### **jugement qui suit :**

#### **Faits**

La société en commandite par actions C.T. II (SCA) SICAV-SIF, la société en commandite par actions C.T. III (SCA) SICAV-SIF, la société en commandite par actions C.T. IV (SCA) SICAV-SIF et la société en commandite par actions C.T. V (SCA) SICAV-SIF (ci-après, ensemble, les « **Sociétés** ») ont procédé chacune, aux dates indiquées ci-après, à des dépôts au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrés sous les références indiquées ci-après :

- pour la demanderesse sub 1) : dépôts Lxxxxxxxx du 14 août 2023 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 et Lxxxxxxxx du 16 juillet 2024 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023,
- pour la demanderesse sub 2) : dépôts Lxxxxxxxx du 14 août 2023 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 et Lxxxxxxxx du 17 juillet 2024 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023,
- pour la demanderesse sub 3) : dépôts Lxxxxxxxx du 14 août 2023 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 et Lxxxxxxxx du 17 juillet 2024 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023,
- pour la demanderesse sub 4) : dépôts Lxxxxxxxx du 14 août 2023 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 et Lxxxxxxxx du 17 juillet 2024 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023,

(ci-après les « **Dépôts Litigieux** »).

Les Sociétés ont également procédé aux dépôts rectificatifs, indiqués ci-après, des comptes annuels ayant fait l'objet des Dépôts Litigieux :

- pour la demanderesse sub 1) : dépôt Lxxxxxxx du 19 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx et dépôt Lxxxxxxx du 13 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx,
- pour la demanderesse sub 2) : dépôt Lxxxxxxx du 19 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx et dépôt Lxxxxxxx du 13 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx,
- pour la demanderesse sub 3) : dépôt Lxxxxxxx du 19 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx et dépôt Lxxxxxxx du 13 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx,
- pour la demanderesse sub 4) : dépôt Lxxxxxxx du 19 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2022 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx et dépôt Lxxxxxxx du 13 février 2025 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2023 rectificatif du dépôt Lxxxxxxx,

(ci-après les « **Dépôts Rectificatifs** »).

### **Procédure**

Par exploit d'huissier de justice du 14 mars 2025, les Sociétés ont fait donner assignation au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (ci-après « LBR ») à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

### **Prétentions et moyens des parties**

Les **Sociétés** demandent au tribunal d'ordonner au LBR d'annuler les Dépôts Litigieux et d'ordonner le dépôt du présent jugement dans leurs dossiers respectifs. Elles demandent encore l'exécution provisoire sans caution du présent jugement et à voir statuer sur les frais et dépens de l'instance.

A l'appui de leurs demandes en annulation, qu'elles basent sur l'article 17bis du règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après le « Règlement de 2003 » et la « Loi de 2002 »), les Sociétés font exposer que les Dépôts Litigieux comporteraient erronément des informations confidentielles.

Les Sociétés font encore exposer que des Dépôts Rectificatifs des comptes annuels pour les exercices concernés par les Dépôts Litigieux auraient d'ores et déjà été effectués.

**LBR**, confirmant avoir accepté les Dépôts Litigieux, ne s'oppose pas aux demandes en annulation formées par les Sociétés et demande dès lors qu'il lui soit enjoint de les annuler. Il déclare que les Sociétés ont d'ores et déjà régularisés leurs dossiers respectifs en procédant aux Dépôts Rectificatifs qui ont été acceptés.

LBR demande encore que le dépôt du présent jugement dans les dossiers respectifs des Sociétés soit ordonné.

Il réclame finalement la condamnation des parties demanderesse aux frais et dépens de l'instance.

### **Appréciation**

Le tribunal saisi est compétent pour connaître des demandes en application de l'article 21(1) de la Loi de 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose que : « *Toute réquisition ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être annulé que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au gestionnaire du registre de commerce et des sociétés* ».

Eu égard à cette disposition légale et vu l'accord des parties, il y a lieu d'enjoindre au LBR d'annuler les Dépôts Litigieux.

Il y a encore lieu d'ordonner le dépôt du présent jugement dans les dossiers respectifs des Sociétés afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation des Dépôts Litigieux.

Il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire sans caution du présent jugement, les conditions de l'article 567 du Nouveau Code de procédure civile n'étant pas remplies.

Les frais et dépens sont à laisser à charge des parties demanderesse qui sont seules responsables du contenu des dépôts effectués auprès du LBR.

### **Par ces motifs :**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

**reçoit** les demandes en la forme,

les déclare fondées,

**ordonne** au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS d'annuler les dépôts effectués :

- le 14 août 2023 sous les références Lxxxxxxxx, Lxxxxxxxx, Lxxxxxxxx et Lxxxxxxxx,
- le 16 juillet 2024 sous la référence Lxxxxxxxx, et
- le 17 juillet 2024 sous les références Lxxxxxxxx, Lxxxxxxxx et Lxxxxxxxx,

**ordonne** le dépôt du présent jugement dans les dossiers respectifs de la société en commandite par actions C.T. II (SCA) SICAV-SIF, de la société en commandite par actions C.T. III (SCA) SICAV-SIF, de la société en commandite par actions C.T. IV (SCA) SICAV-SIF et de la société en commandite par actions C.T. V (SCA) SICAV-SIF tenus auprès du groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS,

**dit** qu'il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire sans caution du présent jugement,

**laisse** les frais et dépens de l'instance à charge des parties demanderesses.